

De là, est franc (vrai) sur une distance de quatre, décimales zéro zéro, (4.00) milles marins.

De là, cent un degrés (vrais) sur une distance de deux, décimales sept trois, milles (101° 2.73 milles) jusqu'à la côte dans l'anse Big-Seal (à peu près au niveau moyen de la marée).

II

*Le Chargé d'Affaires des États-Unis
au Secrétaire d'État aux Affaires Étrangères*

AMBASSADE DES ÉTATS-UNIS
D'AMÉRIQUE

LONDRES, le 23 octobre 1947

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre note du 13 août 1947, à laquelle était joint le texte révisé de l'Accord délimitant les eaux adjacentes à la base navale des États-Unis à Terre-Neuve. Vous y indiquiez le désir du Gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni que l'Accord soit confirmé par un échange de notes.

Le Gouvernement des États-Unis d'Amérique ayant approuvé le texte révisé, ci-joint, (**), de l'Accord, j'ai l'honneur de vous déclarer que la présente note, ainsi que la vôtre en date du 13 août 1947, seront considérées comme constituant la confirmation formelle des dispositions de l'Accord par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique et le Gouvernement du Royaume-Uni.

Veuillez agréer, etc.,

(signature) W. J. GALLMAN

ÉCHANGE DE NOTES (4 JUIN 1949) ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE CONSTITUANT UNE ENTENTE CONCERNANT L'AVIATION CIVILE AUX BASES LOUÉES À TERRE-NEUVE

En vigueur le 4 juin 1949.

(Traduction)

I

*L'Ambassadeur des États-Unis
au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures*

AMBASSADE DES ÉTATS-UNIS

OTTAWA (CANADA),

le 4 JUIN 1949.

N° 134

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de me référer à l'Accord (appelé ci-après "Accord relatif aux bases") conclu le 27 mars 1941 entre le Gouvernement des États-Unis d'Amérique et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord,* ainsi qu'aux documents connexes cédant à bail aux États-Unis certains territoires de l'hémisphère occidental aux conditions énoncées dans l'Accord relatif aux bases.

(**) Identique à l'Annexe au n° 1.

* Voir le texte de cet Accord au Recueil des traités du Canada 1941, n° 2.